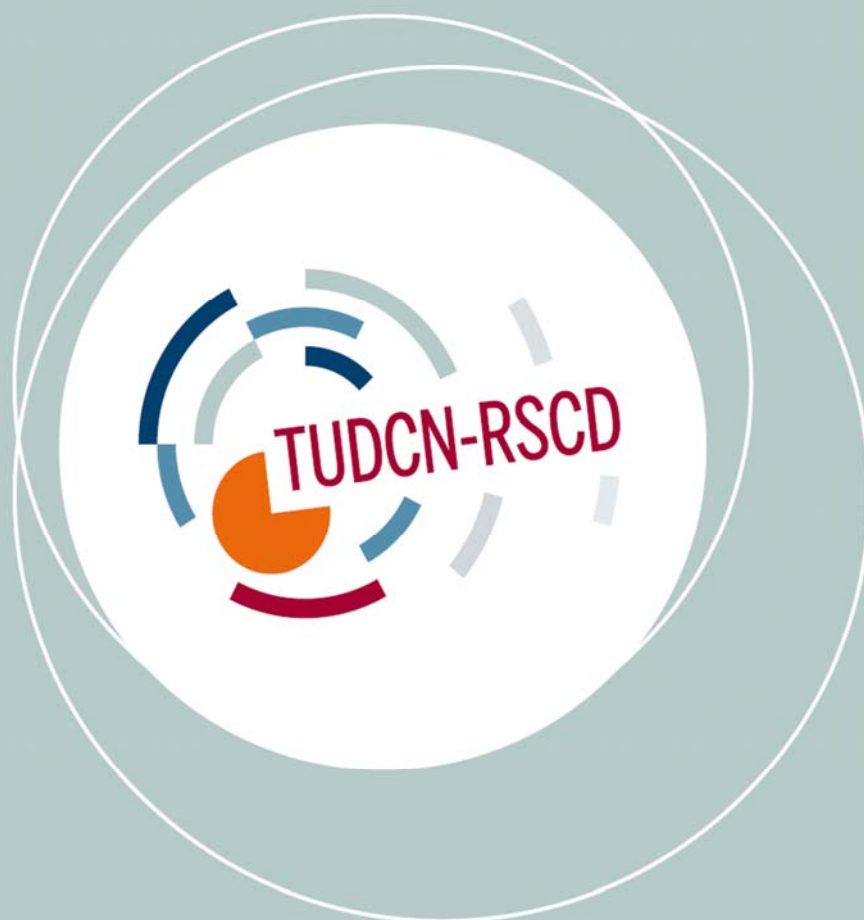


# **Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité**

**Grand groupe des travailleurs et des syndicats**

Déclaration au FPHN 2019





## Contenu

Introduction .....	3
Recommandations aux gouvernements .....	3
Mise en œuvre des droits des travailleurs (ODD 8 et ODD 16) .....	3
Des politiques de marché du travail ouvertes à tous (ODD 8 et ODD 4).....	4
Politiques salariales expansives (ODD 8 et ODD 10) .....	4
Mise en œuvre de systèmes de protection sociale (ODD 8 et ODD 10).....	5
Justice climatique et transition juste (ODD 8 et ODD 13) .....	5
Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD 4) .....	5
Le travail décent et la responsabilité du secteur privé en tant que moteurs du développement durable (ODD 8).....	7
Répondre à la crise mondiale des salaires (ODD 10) .....	15
Une transition juste est indispensable pour combattre le changement climatique et ses impacts (ODD 13).....	18
Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (ODD 16).....	20



## *Introduction*

Le Programme à l'horizon 2030 est fondé sur la reconnaissance d'une interdépendance entre la durabilité environnementale, économique et sociale. Conjointement à l'Accord de Paris sur le climat et au Programme d'action d'Addis-Abeba, il fournit le cadre nécessaire pour parvenir à des sociétés durables, plus égalitaires et résilientes. La perspective des travailleurs/euses et des syndicats s'aligne sur cette vision holistique et la nécessité d'assurer une approche fondée sur les droits, où des normes du travail internationales et le travail décent pour tous constituent des conditions indispensables pour parvenir à un développement durable. Défendre la liberté syndicale et la négociation collective et promouvoir le dialogue social (entre les représentants des employeurs, des travailleurs et des gouvernements) pour tous les travailleurs/euses en tant qu'instrument de gouvernance contribue non seulement à des avancées pour les travailleurs/euses et la société en général, mais constitue également un pilier pour des démocraties qui fonctionnent et le développement durable.

De nouvelles forces comme les progrès technologiques et l'écologisation de nos économies sont en train de transformer le monde du travail et ouvriront de nouvelles possibilités d'emploi<sup>1</sup>. Cependant, les personnes qui perdront leur emploi au cours de cette transition seront le moins bien armées pour saisir ces nouvelles possibilités.

Tracer cette nouvelle voie suppose une action résolue des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs. La transition juste constitue un pilier central de ce processus, fondée sur une approche inclusive qui réunit les travailleurs/euses, les communautés, les employeurs et les gouvernements dans un dialogue social, afin de mettre en œuvre les plans, politiques et investissements concrets nécessaires en vue d'une transformation rapide et équitable vers une économie bas carbone et l'avènement de la révolution industrielle 4.0. Un tel processus doit aboutir à un contrat social redynamisé, qui assure aux travailleurs/euses une part équitable du progrès économique, le respect de leurs droits, un travail décent et la protection contre le risque, en échange de leur contribution continue à l'économie.

Le mouvement syndical appelle à l'établissement d'un Nouveau Contrat Social pour les gouvernements, les entreprises et les travailleurs/euses, avec une Garantie universelle pour les travailleurs qui prévoit un socle de protection sociale pour tous les travailleurs/euses. Cela sous-entend que les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes sont respectés, que les emplois sont décents, avec un salaire minimum vital garanti au même titre que le droit de négociation collective, que les travailleurs/euses ont une certaine maîtrise sur la durée de travail, que la couverture de protection sociale est universelle, que les activités des entreprises sont soumises à la diligence raisonnable et la responsabilité, et que le dialogue social assure des mesures de transition juste en ce qui concerne les technologies, les changements climatiques et les personnes déplacées.

## *Recommandations aux gouvernements*

### ***MISE EN ŒUVRE DES DROITS DES TRAVAILLEURS (ODD 8 ET ODD 16)***

Les droits des travailleurs/euses, la liberté syndicale et la négociation collective, au même titre que le dialogue social, non seulement constituent des facteurs-clés d'une croissance économique durable

---

<sup>1</sup> Voir à titre d'exemple, NCE (2018). *Unlocking the Inclusive Growth Story of 21<sup>st</sup> Century: Accelerating Climate Action in Urgent Times*. New Climate Economy : États-Unis.



et de la création d'emplois, mais sont aussi des piliers de la démocratie. La construction de processus démocratiques, à son tour, constitue une pierre angulaire du développement durable.

1. La ratification des Conventions 87 et 98 de l'OIT sur la liberté syndicale et la négociation collective doit être suivie de systèmes efficaces de mise en œuvre et d'application.
2. Assurer que des systèmes soient en place garantissant l'application au niveau national du Protocole de l'OIT relatif à la Convention 29 et la Recommandation 203 sur le travail forcé, ainsi que des Conventions de l'OIT concernant le travail des enfants.
3. Assurer la responsabilité et la transparence des entreprises en matière d'investissement et la « diligence responsable » en matière de droits humains dans les chaînes d'approvisionnement, conformément aux Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et à la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale.
4. Établir une Garantie universelle pour les travailleurs, qui prévoit un socle de protection sociale pour tous les travailleurs/euses couvrant les droits fondamentaux des travailleurs, un salaire vital adéquat, des limites sur la durée de travail, et garantissant des lieux de travail sûrs et salubres.

#### *DES POLITIQUES DE MARCHÉ DU TRAVAIL OUVERTES À TOUS (ODD 8 ET ODD 4)*

5. Élaborer et mettre en œuvre, par le biais du dialogue social, des politiques qui contribuent à la création d'emplois – notamment en matière d'emploi des jeunes – conformément à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
6. Les gouvernements doivent d'urgence consacrer 6 pour cent au moins de leur PIB à l'établissement de socles de protection sociale et 6 pour cent supplémentaires à un enseignement public universel de qualité.
7. Dans le contexte de l'action sur le climat et des changements technologiques, élaborer des systèmes favorisant l'apprentissage tout au long de la vie et soutenir le développement d'un système de gouvernance internationale et d'une ou plusieurs normes relatives aux plateformes de travail numériques, ainsi qu'une réglementation relative à l'utilisation des données.
8. Prendre des dispositions concrètes en vue de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, conformément à la Recommandation 204 de l'OIT, soutenue par la Recommandation 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale.

#### *POLITIQUES SALARIALES EXPANSIVES (ODD 8 ET ODD 10)*

9. Mettre en œuvre et appliquer des salaires minima légaux qui garantissent la dignité pour tous les travailleurs/euses et leurs familles. Les salaires minima doivent tenir compte du coût de la vie, être basés sur des données probantes, faire l'objet d'un examen régulier par les partenaires sociaux et être ajustés de l'inflation. Les droits de négociation collective doivent être garantis pour parvenir à des salaires équitables qui dépassent le seuil de salaire minimum, et des accords collectifs de branche doivent être encouragés.



10. Mettre en place et appliquer une législation rigoureuse relative à l'égalité de rémunération et la non-discrimination sur la base du sexe, y compris la mise en œuvre de politiques axées sur la transparence en matière de rémunération.

#### *MISE EN ŒUVRE DE SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE (ODD 8 ET ODD 10)*

11. Les systèmes de protection sociale devraient être étendus afin de garantir une couverture universelle aux travailleurs/euses dans toutes les formes d'emploi, en combinant des socles de protection sociale financés par l'impôt et une sécurité sociale contributive, conformément aux normes de l'OIT (Convention 102 et Recommandation 202).

#### *JUSTICE CLIMATIQUE ET TRANSITION JUSTE (ODD 8 ET ODD 13)*

12. Les partenaires sociaux doivent être impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies pour des réductions ambitieuses des émissions, afin d'assurer une transition juste qui garantisse des emplois décents.

#### *Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD 4)*

Malgré les efforts consentis au cours de la dernière décennie pour élargir et étendre l'accès à l'éducation, en 2017, le nombre d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter le primaire est resté stationnaire pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive. Cette situation est révélatrice de certaines tendances persistantes d'exclusion et de marginalisation et démontre à quel point il est urgent de mettre en pratique l'engagement en faveur d'un enseignement primaire et secondaire universel et gratuit.

La meilleure façon de garantir l'accès à un enseignement équitable et de qualité est au travers de systèmes éducatifs publics stables et forts, où tous les élèves puissent bénéficier d'une éducation de qualité sur un pied d'égalité, indépendamment de leur appartenance sociale. Les pressions dérivées des programmes d'austérité ont contraint les pouvoirs publics à procéder à des coupes budgétaires et à réduire leurs dépenses. Le gel des salaires des enseignants et d'autres travailleurs/euses de la fonction publique, la fermeture d'écoles et d'autres établissements éducatifs et, parallèlement, l'introduction de systèmes de financement comme le chèque d'éducation et la privatisation de l'enseignement et des services d'appui à l'enseignement relèvent autant d'un choix idéologique que d'une stratégie de réduction des coûts.

Ces dernières années ont vu s'élargir de façon marquée l'offre de l'enseignement privé, notamment celle des établissements payants et à but lucratif, dont une grande partie ciblent des communautés défavorisées. En Ouganda, par exemple, 62 pour cent de l'enseignement secondaire est dispensé par des acteurs non étatiques. Dans le cadre de l'objectif d'accès à une éducation de qualité, équitable et ouverte à tous, les frais de scolarité, tant directs qu'indirects, doivent être abolis. À l'heure actuelle, les frais de scolarité des ménages des pays à faible revenu sont beaucoup plus élevés que ceux des pays riches ; au Togo, les frais d'accès à l'enseignement secondaire peuvent atteindre jusqu'à 30 pour cent du PIB par habitant, en moyenne.



Dans nombre de pays, le sous-financement structurel de l'enseignement a entraîné un appauvrissement des environnements, des outils et des matériels pédagogiques. Aussi les systèmes éducatifs ont-ils du mal à assurer une éducation de qualité et ouverte à tous, une éducation qui soit à même de répondre à l'évolution des demandes, comme les changements démographiques et une plus grande diversité d'étudiants, dont les réfugiés et les personnes handicapées. Les gouvernements doivent d'urgence consacrer 6 pour cent, au moins, de leur PIB à l'établissement de socles de protection sociale et 6 pour cent supplémentaires à un enseignement public de qualité et gratuit.

Une autre préoccupation qualitative est liée à la portée étroite de l'enseignement, souvent construit sur le modèle des tests standardisés et presque entièrement centré sur les compétences pour l'emploi, à la différence d'une éducation large et diversifiée qui prépare les jeunes à la vie et à un travail décent. Les progrès ont été lents en termes d'intégration de l'éducation pour le développement durable, les droits de l'homme et l'égalité hommes-femmes à tous les niveaux des systèmes éducatifs, notamment dans des domaines comme les programmes, la formation des enseignants et les matériels pédagogiques. Bien trop d'enfants et de jeunes complètent leur formation sans avoir acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour affronter la vie et le travail, notamment en vue d'un développement durable. L'école doit être un espace d'apprentissage et d'engagement pour la justice climatique. Bien qu'une révision des programmes et matériels pédagogiques soit nécessaire à telle fin, cela dépendra aussi de systèmes qui garantissent la formation et l'autonomie professionnelle des enseignants.

On a recensé peu de progrès sur l'engagement à investir dans les enseignants, inscrit dans l'ODD 4. Le monde est confronté à une pénurie grave d'enseignants, surtout au niveau de l'enseignement préprimaire et secondaire supérieur. Dans beaucoup de pays riches, de plus en plus d'enseignants abandonnent la profession ; c'est notamment le cas au Royaume-Uni, où près d'un tiers des enseignants qui ont rejoint la profession en 2010 l'ont quittée dans les cinq ans. Des normes plus élevées doivent être instaurées pour la formation initiale des enseignants, ainsi qu'un meilleur accès au développement professionnel continu, qui réponde aux besoins des enseignants et s'inscrive dans la durée. Dans un même temps, il convient de rehausser le statut de la profession enseignante et garantir aux enseignants des salaires et des conditions de travail décentes, ainsi que l'autonomie professionnelle. Il convient d'établir et/ou consolider d'urgence des mécanismes de dialogue social avec les enseignants et les organisations qui les représentent, en veillant à ce qu'ils participent pleinement à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique d'éducation.



## *Le travail décent et la responsabilité du secteur privé en tant que moteurs du développement durable (ODD 8)*

Depuis 1980<sup>2</sup>, les inégalités de revenu ont augmenté rapidement, même si la moitié la plus pauvre de la population mondiale a vu son revenu augmenter de manière significative grâce à la forte croissance de l'Asie (en particulier de la Chine et de l'Inde). La croissance des revenus des individus situés entre les 50 pour cent les plus pauvres du monde et les 1 pour cent les plus riches est restée faible, voire nulle. Dans le même temps, depuis 1980, les 1 pour cent d'individus les plus riches dans le monde ont capté deux fois plus de croissance que les 50 pour cent les plus pauvres. Les données montrent en outre<sup>3</sup> qu'entre 1970 et 2010, la part du revenu national (PIB) qui est revenue aux détenteurs de capitaux (sous forme de profits) a augmenté, tandis que la part du travail (salaires) a, elle, chuté. De nombreux facteurs permettent d'expliquer cette tendance<sup>4</sup>. Des investissements de grande ampleur dans les nouvelles technologies et l'automatisation dans les pays du Nord ont dans certains cas entraîné une substitution du capital à la main-d'œuvre dans les processus de production. Par ailleurs, les industries qui restent fortement dépendantes du travail manuel ont sous-traité leur production vers des pays à plus faibles salaires. Dans de nombreux pays, la baisse du taux de syndicalisation, le déclin de la portée des conventions collectives et des politiques inadéquates en matière de fixation des salaires auraient joué un rôle important en ce sens<sup>5</sup>.

De surcroît, les Programmes d'ajustement structurel (PAS) préconisés par les institutions financières internationales ont eu pour effets indésirés d'accroître la segmentation du marché du travail et de contribuer à la croissance du travail précaire. S'ensuit une capacité réduite des institutions du marché du travail à atténuer les inégalités de marché qui, conjuguée aux coupes dans la protection sociale, les services publics et les salaires, sans oublier la tendance au non-respect flagrant des droits fondamentaux, a directement contribué à creuser les inégalités de revenu.

### Données du BIT<sup>6</sup> :

- Depuis 2008, la croissance de l'emploi ne s'élève en moyenne qu'à 0,1 pour cent par an, contre 0,9 pour cent entre 2000 et 2007.
- La croissance des salaires réels au niveau mondial est à la traîne par rapport à la croissance économique, dont le taux était de 1,6 pour cent seulement en 2017, le plus bas depuis 2008.
- Plus de 60 pour cent des travailleurs ne disposent d'aucun contrat de travail.
- Moins de 45 pour cent des travailleurs salariés sont employés à temps plein et de manière permanente, mais même cette proportion est en baisse.

<sup>2</sup> Rapport sur les inégalités mondiales 2018.

<sup>3</sup> Is Capitalism Bad for Workers? Labor's share of national income is shrinking. But don't hit the barricades just yet. June 7, 2017, by Lee Simmons.

<sup>4</sup> L20 (2018) La thèse d'une croissance induite par les salaires

<sup>5</sup> Idem. 3.

<sup>6</sup> <https://www.ilo.org/global/topics/sdg-2030/goal-8/lang--fr/index.htm>, et Rapport OIT, Emploi et questions sociales dans le monde.



- 780 millions d'hommes et de femmes qui travaillent ne gagnent pas suffisamment pour se hisser eux et leurs familles au-dessus du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour.
- 600 millions de nouveaux emplois devront être créés d'ici à 2030 rien que pour rester à la hauteur de l'accroissement de la population en âge de travailler.

La politique nationale de l'emploi requiert des cadres exhaustifs fondés sur le principe de la cohérence des politiques pour le développement. Les gouvernements doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies macroéconomiques génératrices d'emploi et de demande, étayées par des salaires équitables, des politiques commerciales, industrielles, fiscales et infrastructurelles progressistes, y compris l'investissement dans un enseignement public de qualité et le développement des compétences, l'emploi des jeunes, l'égalité hommes-femmes, la protection sociale et l'économie du soin. Ces cadres politiques doivent être élaborés au travers de négociations tripartites qui incluent les gouvernements et les partenaires sociaux. Un environnement propice étayé par la pleine reconnaissance du rôle des syndicats est tout aussi crucial.

#### ***Liberté syndicale et négociation collective***

Tous les travailleurs, sans distinction d'aucune sorte, ont le droit de constituer des organisations de leur choix et de s'y affilier, afin de promouvoir et défendre leurs intérêts respectifs et de négocier collectivement. Ils doivent pouvoir le faire en toute liberté, sans ingérence des employeurs, ni de l'État. La liberté syndicale et le droit d'organisation et de négociation collective sont des droits humains fondamentaux. Leur exercice est essentiel pour que les travailleurs/euses puissent faire valoir leurs droits au travail et avoir une incidence significative sur leurs conditions de travail et de vie, ainsi que sur le développement et le progrès des systèmes économiques et sociaux.

Bien que de nombreux pays aient ratifié les Conventions 87 et 98 sur la liberté syndicale et la négociation collective, le vrai défi tient à leur mise en œuvre effective.

Indice CSI 2018 des droits dans le monde<sup>7 8</sup>, tendances :

- Arrestations, détentions et emprisonnements arbitraires : en 2018, les autorités, surtout dans les régimes répressifs, ont de plus en plus ciblé les responsables syndicaux pour tenter d'affaiblir les capacités d'organisation des syndicats et créer un climat d'intimidation et de peur au sein du mouvement syndical et auprès des travailleurs/euses – notamment en Chine, en Iran, au Belarus ou en Algérie.

<sup>7</sup> L20 (2018) La thèse d'une croissance induite par les salaires : [https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/l20\\_-\\_2018\\_argentina.pdf](https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/l20_-_2018_argentina.pdf)

<sup>8</sup> Le questionnaire de l'Indice CSI des droits dans le monde est envoyé à 331 syndicats nationaux de 163 pays, pour y signaler toutes les violations des droits des travailleurs.





- En 2018, 92 pays sur les 142 étudiés excluaient certaines catégories de travailleurs/euses du droit de liberté syndicale, souvent sur la base du statut de l'emploi (ex. employés de la fonction publique, travailleurs intérimaires). Par ailleurs, les travailleurs migrants, les employés de maison, les travailleurs temporaires, celles et ceux qui travaillent dans l'économie informelle et les travailleurs de l'économie des plateformes sont en général exclus du champ d'application de la législation du travail.
- En 2018, 86 pays ont exclu certaines catégories de travailleurs/euses du droit de négocier collectivement et de graves restrictions de la négociation collective ont été enregistrées dans 115 pays, comme des refus des employeurs ou des autorités de négocier, des restrictions de la portée de la négociation ou des ingérences dans le processus, ce qui limite les relations professionnelles ou les vident de sens – notamment à Hong Kong, en Corée, en Roumanie et en Grèce.
- Des grèves ont été fortement entravées ou interdites dans 123 des 142 pays étudiés. Dans une majorité de ces pays, les travailleurs qui ont exercé leur droit de grève ont souvent fait l'objet d'un licenciement sommaire ou d'autres mesures de représailles – notamment en Indonésie, en Inde, en Espagne, au Kazakhstan, en Ukraine, au Cambodge et en Égypte.

En 2018, l'espace civique a continué à se réduire dans le monde et dans presque tous les pays, on a relevé un déclin du travail décent et un affaiblissement des droits démocratiques, alors que les inégalités ont continué de se creuser. Dans un même temps, une influence plus visible des entreprises et des investisseurs étrangers a conduit à l'adoption de réformes régressives de la législation du travail dans nombre de pays. Celles-ci ont pour effet de saper le dialogue social tripartite et les droits des travailleurs – notamment aux États-Unis, en Moldavie, au Monténégro, en Roumanie, au Portugal, en Grèce, au Bangladesh et au Liberia.

Les traités de libre-échange et d'investissement intègrent des systèmes juridictionnels spéciaux (comme le Système juridictionnel des investissements ou le Tribunal multilatéral des investissements), qui permettent aux investisseurs étrangers de poursuivre en justice des gouvernements en cas d'adoption de politiques qu'ils considéreraient préjudiciables à leurs intérêts commerciaux. Ces tribunaux spéciaux sapent l'autorité des juridictions nationales et ont été saisis à maintes occasions déjà pour révoquer des lois sur le salaire minimum et des droits fondamentaux des travailleurs.

Ces attaques ciblées contre les droits fondamentaux des travailleurs/euses afférents à la négociation collective et à la liberté syndicale témoignent de la nécessité de restaurer le plein respect et l'exercice du droit des syndicats à prendre part aux négociations portant sur l'établissement de salaires et de conditions de travail décentes, et ce dans l'intérêt de tous les travailleurs/euses, et aussi pour que les travailleurs/euses fassent usage de leur droit de grève en conséquence.



### ***Réduire considérablement la part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation<sup>9</sup>***

Les taux élevés persistants de chômage et de sous-emploi des jeunes et le grand nombre de jeunes travailleurs/euses employés dans des conditions informelles et précaires soulignent la nécessité de garantir l'égalité d'accès à une éducation publique de qualité pour tous et d'investir dans le développement des compétences et des emplois décents de qualité partout.

Les jeunes se trouvent face à un avenir très incertain. Les jeunes représentent une part significative des travailleurs/euses pauvres. Ils sont trois fois plus susceptibles que les travailleurs/euses plus âgés d'être au chômage. En outre, ils sont plus susceptibles d'être sous-employés, d'occuper un emploi précaire, d'être employés dans l'économie informelle ou d'être victimes d'exploitation sur le lieu de travail, étant astreints à des accords de paiement en espèces, à des stages non rémunérés, à une rémunération insuffisante, à l'intimidation ou au harcèlement.

L'emploi des jeunes et un enseignement public de qualité figurent au sommet des priorités syndicales. Les gouvernements doivent s'attaquer aux taux élevés persistants de chômage et de sous-emploi des jeunes en investissant dans des politiques actives de marché du travail et dans l'éducation, de même qu'en prenant des mesures qui contribuent à augmenter, de manière générale, la demande de main-d'œuvre. Cela sous-entend un investissement accru et un accès élargi à un enseignement public de qualité et des programmes de formation professionnelle s'articulant autour du renforcement des capacités productives<sup>10</sup>, l'apprentissage tout au long de la vie, et des transitions plus justes entre l'école et le travail, qui incluent des apprentissages de qualité et des possibilités d'accès à l'emploi régulier. Cela signifie aussi des investissements dans des infrastructures sociales et physiques créatrices d'emplois décents pour les jeunes, qui aident à faire tomber les barrières à l'égalité entre les hommes et les femmes, et soutiennent les systèmes de protection sociale.

### ***Éliminer l'esclavage moderne et la traite des êtres humains et éradiquer le travail forcé<sup>11</sup>***

---

<sup>9</sup> CSI - Notre programme économique et politique pour les jeunes travailleurs/euses : [https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/our\\_economic\\_and\\_political\\_agenda\\_for\\_young\\_workers\\_fr.pdf](https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/our_economic_and_political_agenda_for_young_workers_fr.pdf) et Déclaration du L20 à la Réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 : [https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/02-120\\_argentina\\_fr.pdf](https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/02-120_argentina_fr.pdf).

<sup>10</sup> Internationale de l'éducation (2016). Tendances mondiales dans le secteur de l'EFP : définir un cadre pour la justice sociale. Internationale de l'éducation : Belgique. Voir aussi le Rapport de Commission mondiale sur l'avenir du travail : travailler pour bâtir un avenir meilleur : [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms\\_662440.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_662440.pdf)

<sup>11</sup> CSI (2017). *Modern Slavery in Company Operation and Supply Chains: Mandatory transparency, mandatory due diligence and public procurement due diligence*. CSI : Belgique.



L'augmentation du trafic de personnes, du travail forcé et du travail des enfants abusif représente l'antithèse-même du travail décent et un défi fondamental pour l'image des entreprises et des gouvernements. D'après le rapport *Estimations mondiales de l'esclavage moderne : travail forcé et mariage forcé 2017 de l'OIT*, au cours des cinq dernières années, 89 millions de personnes ont été victimes d'une forme d'esclavage moderne. Parmi elles, 82,7 millions étaient des victimes du travail forcé, y compris de trafics de personnes, majoritairement dans l'économie privée. L'esclavage moderne est omniprésent dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises au niveau mondial et brasse des profits illicites estimés à 150 milliards de dollars par an. Le travail domestique, l'agriculture, la construction, la production manufacturière et le spectacle figurent parmi les secteurs les plus concernés. Les travailleurs migrants, les personnes indigènes, les femmes et les enfants sont les plus exposés au travail forcé. Les conditions macroéconomiques actuelles au niveau mondial contribuent à créer une main-d'œuvre particulièrement vulnérable face à ces pratiques abusives, à savoir : des cadres juridiques qui manquent de protéger et de garantir le respect des normes du travail ; des activités commerciales motivées par la quête effrénée d'une main-d'œuvre meilleur marché ; et la nature de plus en plus complexe des chaînes d'approvisionnement.

La diligence raisonnable et la transparence fondées sur les droits, conjuguées à la reconnaissance des droits fondamentaux des travailleurs/euses, indépendamment de leur statut d'immigration, sont essentielles pour mettre fin à l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement. La coordination entre les pays est tout aussi indispensable pour prévenir et éradiquer le travail forcé. Par ailleurs, les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer à l'heure de garantir l'application au niveau national du Protocole relatif à la Convention 29 de l'OIT sur le travail forcé (1930), de la Recommandation 203 de l'OIT de 2014 sur le travail forcé (mesures complémentaires), et de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Il appartient aux gouvernements de suivre les recommandations de l'OIT et s'assurer que le statut d'immigration est distinct des droits en matière d'emploi, afin que les travailleurs/euses puissent faire valoir leurs droits même s'ils se retrouvent sans papiers après avoir quitté un employeur coupable d'abus.

L'élimination du travail des enfants est une priorité pour le mouvement syndical. Malgré les progrès de ces dernières décennies, environ 152 millions de filles et de garçons sont toujours astreints au travail des enfants. Là encore, les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer – les Conventions de l'OIT sur le travail des enfants doivent être mises en œuvre et mieux intégrées dans la législation et les réglementations nationales et régionales. Elles doivent aussi impérativement s'accompagner de mécanismes d'application efficaces. Des stratégies sont aussi nécessaires pour éradiquer le travail des enfants. Celles-ci devront viser à garantir que tous les enfants aient accès à une éducation de qualité et un soutien aux familles, afin que les enfants soient scolarisés au lieu de devoir travailler.



### ***L'impact de la numérisation***

La numérisation est en train de transformer le panorama des entreprises et le monde du travail, et fait bouger les lignes entre production, consommation et distribution. Son expansion rapide vient ajouter une couche d'insécurité supplémentaire pour les travailleurs/euses, concernant la configuration des lieux de travail de demain (ex. plateformes de travail numériques), le déclin des possibilités d'emploi et la prolifération de l'économie *à la demande*, faisant peser une pression supplémentaire sur la durée de travail, la résilience des systèmes de sécurité sociale et l'aggravation des inégalités résultant de la suppression des salaires.

La numérisation, pourvu qu'elle soit menée à bien correctement, recèle aussi un potentiel, celui d'améliorer les conditions de travail et de concevoir des solutions bénéfiques pour la majorité de la société : alors qu'un grand nombre d'emplois traditionnels disparaîtront, de nouvelles possibilités d'emploi verront aussi le jour. Mais plus que la quantité d'emplois créés, c'est la qualité de ces emplois qui suscite préoccupation : le travail au quotidien évolue dans le sens d'une précarité de plus en plus marquée.

Pour que la numérisation agisse au bénéfice de tous, les syndicats estiment que cette transition doit être définie dans le cadre de politiques vigoureuses et de l'intervention de l'État, et ne pas être dictée par les seules considérations technologiques et la course au profit. Une attention particulière doit être accordée aux travailleurs/euses des entreprises-plateformes ainsi qu'aux travailleurs/euses « en nuage », qui sont actuellement dépourvus d'un statut professionnel effectif, ainsi que des droits fondamentaux, des prestations et de la protection sociale dont devraient bénéficier tous les travailleurs/euses. Il est aussi important d'élaborer de meilleurs systèmes de gouvernance et règles juridiques en matière de données, tout en assurant leur interopérabilité.

De même, dans le cas des économies en développement et émergentes, les avancées rapides en matière d'automatisation et de robotisation, ainsi que la « relocalisation » de l'industrie manufacturière dans les économies développées limitent le potentiel de création d'emplois de l'industrie manufacturière en plein essor. Il sera, dès lors, plus difficile de générer le taux de croissance d'emploi nécessaire pour le nombre élevé de jeunes qui accèdent chaque année au marché du travail.

L'avenir du travail doit être un avenir où sont garantis des emplois sûrs et des droits. Les changements ne peuvent être uniquement dictés par le marché et les possibilités technologiques. Les gouvernements doivent élaborer des politiques appropriées en matière d'industrie et d'emploi par le biais du dialogue social et en garantissant des transitions justes, afin qu'il soit possible d'engager de réelles discussions et négociations concernant les changements dans l'organisation du travail. Toutes les parties prenantes doivent être associées aux processus de planification stratégique assortis de politiques actives de marché du travail, afin de tirer le meilleur parti des changements technologiques, de créer de nouveaux emplois décents et de garantir des possibilités de reconversion et d'apprentissage tout au long de la vie, pour tous les travailleurs/euses exposés au risque de marginalisation. Les systèmes de sécurité sociale et les politiques en matière de retraite doivent également occuper une place centrale. Le dialogue social et la négociation collective jouent un rôle charnière dans cette transition.



Les syndicats soutiennent le développement d'un système de gouvernance internationale et d'une ou plusieurs normes relatives aux plateformes de travail numériques, de même que l'élaboration d'une réglementation sur l'utilisation des données et un usage responsable des algorithmes dans le monde du travail.

### ***Le travail informel***

À travers le monde, plus de trois travailleurs sur cinq gagnent leur vie dans l'économie informelle. Parmi eux, plus de 300 millions de travailleurs dans les pays émergents et en développement gagnent moins de 1,90 USD par jour pour vivre. Dans beaucoup de pays, l'économie informelle représente l'unique source de revenus pour des millions de personnes. Toutefois, l'informalité les condamne aussi à l'exclusion sociale et à la pauvreté.

L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de protection sociale requièrent la participation de multiples acteurs : syndicats, organisations d'employeurs, société civile et secteur privé. La collaboration de ces différents acteurs est essentielle pour étendre la protection sociale à tous.

Assurer une transition durable de l'économie informelle vers l'économie formelle, conformément à la Recommandation 204 de l'OIT, soutenue par la Recommandation 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale, est fondamental pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le dialogue social peut jouer un rôle central en ce sens et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment ODD 1 (éradiquer la pauvreté), ODD 5 (égalité des sexes), ODD 8 (travail décent et croissance économique) et ODD 10 (réduction des inégalités).

### ***Assurer la responsabilité, la transparence et la diligence raisonnable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement mondiales<sup>12</sup>***

Le modèle économique actuel privilégie les intérêts du secteur privé, souvent aux dépens de ceux des travailleurs, ce qui se traduit aussi par le déni des droits et libertés fondamentaux des travailleurs. L'intégration des économies nationales au sein des marchés mondiaux et l'expansion des chaînes d'approvisionnement mondiales ont intensifié la concurrence et incité les grandes entreprises multinationales à revoir leurs coûts de main-d'œuvre à la baisse, à coups de restructurations, de sous-traitance et de production offshore. Ce qui a entraîné, à son tour, une pression baissière accrue sur les salaires et les conditions de travail. Dans nombre de pays, ces changements ont eu pour corollaire une dérégulation du marché du travail et une baisse de soutien politique pour des institutions de marché du travail protectrices et la négociation collective, et ce sous les auspices du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Ces politiques, conjuguées à la mobilité accrue du capital, ont fait basculer la balance du pouvoir de négociation au détriment des travailleurs et de leurs représentants. Le modèle des chaînes d'approvisionnement mondiales est basé sur le travail précaire, dangereux et faiblement rémunéré.

---

<sup>12</sup> Simonetti, P. (2018 : 130). "SDG8: What policies are needed to achieve Goal 8? The trade union recipe for SDG implementation" in *Spotlight on Sustainable Development 2018*. Social Watch: Uruguay; and WTUMG (2018). *Towards sustainable and resilient societies that leave no one behind*. TUDCN-RSC: Belgique.



Les gouvernements doivent exiger des entreprises qu'elles fassent preuve de diligence raisonnable en matière de droits humains à tous les échelons de leur chaîne d'approvisionnement, avec des procédures de plainte garantissant des réparations en cas de violations des droits humains et du travail, conformément à ce qui est prescrit dans les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Alors que certains pays ont adopté ou envisagent d'adopter une législation contraignante sur la diligence raisonnable, l'attention est attirée sur la nécessité d'un traité international juridiquement contraignant pour assurer le respect des normes au niveau mondial. Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables propose certaines pistes en vue de la mise en application de la « diligence raisonnable ». En particulier, le secteur privé et les entreprises multinationales doivent respecter la liberté syndicale, payer des salaires vitaux et respecter les droits de négociation collective.

En ce qui concerne la place du secteur privé dans le financement du développement, le recours au secteur privé est de plus en plus vanté comme une solution pour combler l'écart de financement et atteindre les niveaux de financement nécessaires pour parvenir aux Objectifs de développement durable. Toutefois, nous avons déjà pu voir au cours de ces dernières années comment des bailleurs de fonds multilatéraux comme la Banque mondiale ont fait pression sur des gouvernements pour qu'ils privatisent leurs services publics en échange des prêts dont ils avaient besoin pour stabiliser leurs économies. Ailleurs, des gouvernements ont procédé à la privatisation de leurs services dans l'espoir d'attirer de nouvelles sources de financement et tirer parti du secteur privé. Au niveau multilatéral, nous devons lutter contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale par les multinationales et leurs agents.

Aujourd'hui, une grande partie de la recherche empirique montre que la participation du secteur privé a non seulement manqué d'atteindre ces objectifs, mais a de surcroît conduit à ce que des gouvernements manquent à leur devoir de garantir les droits et des services publics (ex. au Royaume-Uni, au Lesotho et au Liberia).

Des risques importants sont associés à la privatisation des biens de consommation courante et des services publics essentiels. En particulier, les défis posés par les Partenariats privé-public au plan de la transparence et les limites qu'ils imposent à l'accès des personnes aux biens et aux services<sup>13</sup> soulèvent des interrogations fondamentales quant à leur capacité à réaliser les Objectifs de développement durable.

---

<sup>13</sup> Powel, J. (2016). *PPPs and the SDGs: Don't believe the hype*. PSI : France.



La création d'emplois est systématiquement brandie comme une contribution majeure de la participation du secteur privé au développement. Or, il s'avère très difficile de réunir des données probantes à l'appui d'une telle hypothèse, et encore moins s'agissant de la création d'« emplois décents »<sup>14</sup>. Pour que cette contribution soit réalisée, a fortiori dans le contexte du financement du développement, les gouvernements donateurs doivent adopter des critères spécifiques relatifs à la collaboration avec les acteurs du secteur privé. Ces critères doivent s'appuyer sur le respect et la mise en œuvre par le secteur privé d'une diligence raisonnable fondée sur les droits et les normes du travail internationales, de même que sur une analyse de l'impact de toute opération sur le développement socio-économique et environnemental au niveau de pays. Ces aspects ne peuvent continuer à être de nature volontaire. C'est pourquoi les syndicats encouragent les gouvernements à œuvrer pour une Convention de l'OIT qui régule le travail décent dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Durée de travail excessive, bas salaires, dispositions inadéquates en matière de sécurité et de santé au travail, couverture sociale pratiquement inexistante : voilà les conditions de travail auxquelles des millions de travailleurs/euses sont astreints dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les entreprises situées en amont de la chaîne exercent une pression énorme sur celles situées en aval, et alors que les premières sous-traitent leur production, elles n'assument que peu ou pas de responsabilité pour les conditions de travail chez les secondes.

### *Répondre à la crise mondiale des salaires (ODD 10)*

La pauvreté au travail demeure un défi majeur à travers le monde. Parallèlement à cela, alors que la croissance atteint des niveaux inédits, les salaires sont en déclin. En 2017, la croissance des salaires a enregistré son taux le plus bas depuis 2008, restant bien inférieure aux niveaux atteints avant la crise financière mondiale. La croissance des salaires réels (c'est-à-dire ajustés pour tenir compte de l'inflation) dans le monde est passée de 2,4 pour cent en 2016 à seulement 1,8 pour cent en 2017<sup>15</sup>. Si l'on exclut les chiffres de la Chine, dont la forte population et la croissance salariale rapide modifient considérablement la moyenne mondiale, le taux de croissance des salaires réels à l'échelle mondiale est tombé de 1,8 pour cent en 2016 à 1,1 pour cent en 2017<sup>16</sup>. De même, l'essor des chaînes d'approvisionnement mondiales, la croissance des emplois atypiques et précaires, l'austérité et la dérégulation du marché du travail ont tous contribué aux bas salaires, à l'insécurité économique accrue pour les travailleurs, ainsi qu'à l'approfondissement des inégalités.

---

<sup>14</sup> Voir: [https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/evaluation-blending-volume1\\_en.pdf#page=78](https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/evaluation-blending-volume1_en.pdf#page=78).

<sup>15</sup> OIT, 2018. *Rapport mondial sur les salaires 2018/19. Quelles sont les causes des écarts salariaux entre hommes et femmes ?* BIT : Suisse.

<sup>16</sup> Idem. 10.



Il s'avère nécessaire d'infirmer le discours économique fallacieux et pourtant dominant selon lequel l'augmentation des salaires, la présence de syndicats et de négociations collectives, et l'élargissement de la couverture sociale seraient préjudiciables pour la croissance et l'investissement direct étranger. Au contraire, les augmentations réelles des salaires et l'extension de la protection sociale peuvent contribuer à accroître la consommation et à renforcer la demande globale, à relancer la productivité et à formaliser le travail, de même qu'à stimuler l'économie, tout en réduisant l'inégalité et en créant des conditions de concurrence équitables – sans pour cela provoquer un exode des investissements<sup>17</sup>. Les exemples récents d'augmentations salariales en Indonésie et au Salvador, à la suite des efforts soutenus des syndicats, illustrent ce propos.

Étant donné que la pauvreté au travail touche plus de 700 millions de personnes, l'accomplissement des ODD et la réduction des inégalités à l'horizon 2030 seraient impossibles sans s'attaquer aux problèmes salariaux.

***Appliquer le salaire minimum vital et universaliser la protection sociale avec le plein engagement des partenaires sociaux***

Mettre en œuvre et appliquer des salaires minima légaux qui garantissent un revenu permettant aux personnes de vivre dignement est essentiel pour combattre la pauvreté et réduire les inégalités salariales. Les salaires minima doivent tenir compte du coût de la vie, être fondés sur des données probantes, faire l'objet d'un examen régulier par les partenaires sociaux et être ajustés (c'est-à-dire corrigés de l'inflation). Les droits de négociation collective doivent également être garantis pour obtenir des salaires équitables supérieurs au seuil de salaire minimum, et des conventions collectives de grande portée (ex. sectorielles) doivent être encouragées.

Les multinationales situées en amont de la chaîne d'approvisionnement doivent être tenues au respect des droits fondamentaux et garantir des salaires équitables et des emplois décents à tous les échelons de la chaîne. Le dialogue social et la négociation collective transfrontaliers sont essentiels pour s'attaquer aux inégalités salariales sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. En ce sens, la coordination des politiques salariales au niveau international et régional est indispensable pour promouvoir une convergence par le haut des salaires et enrayer la course aux bas salaires.

Comblent l'écart salarial entre hommes et femmes fait partie des priorités des syndicats. L'égalité de rémunération pour les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale constitue un droit fondamental. Or, bien que des législations sur l'égalité de rémunération soient en place depuis des décennies, les femmes continuent de gagner 20 pour cent moins que les hommes – un chiffre inacceptable au 21<sup>e</sup> siècle –, entraînant ultérieurement d'importants écarts hommes-femmes au plan des prestations de retraite.

---

<sup>17</sup> CSI (2018). *Note d'information sur les politiques sociales et économiques : la thèse d'une croissance induite par les salaires*. CSI : Belgique.





Une législation rigoureuse sur l'égalité de rémunération est nécessaire, au même titre qu'une application effective et des garanties de transparence. Le salaire minimum et la négociation collective sont tout aussi importants pour résorber l'écart. Pour combler la disparité de rémunération entre hommes et femmes, il est aussi impératif de s'attaquer au double fardeau du travail et des responsabilités non rémunérées portées par les femmes dans le domaine des soins aux personnes, notamment par le biais d'investissements publics dans les services de soin et la promotion de politiques favorisant la vie familiale, comme un congé parental rémunéré approprié et égalitaire.

S'agissant des socles de protection sociale, la majorité de la population mondiale n'est couverte par aucun régime de protection sociale quel qu'il soit, et moins de 30 pour cent des citoyens du monde bénéficient d'une couverture complète. Alors que la protection sociale constitue un droit humain, un nombre disproportionné de femmes, de travailleurs/euses de l'économie informelle et de travailleurs/euses occupant des formes d'emploi atypiques sont aujourd'hui insuffisamment protégés.

Les socles de protection sociale constituent un outil essentiel pour éliminer la pauvreté, ainsi qu'un facteur moteur pour relancer l'emploi, encourager le développement des compétences, formaliser l'emploi (y compris dans l'économie informelle), réduire les inégalités et assurer une croissance économique inclusive. Les gouvernements et les institutions internationales invoquent souvent le coût inabordable des régimes de protection sociale universels comme prétexte pour réduire l'accès à la protection sociale. Par ailleurs, les mesures d'austérité ont récemment entraîné des réductions dans les prestations et les services essentiels de protection sociale dans de nombreux pays. Il a pourtant été amplement documenté que l'extension de la protection sociale est économiquement viable dans l'immense majorité des pays. Sur le court terme, 71 pays pourraient établir des socles de protection sociale pour tous en allouant 2 pour cent supplémentaire, voire moins, du PIB. Pour parvenir à les financer, il suffit pour les gouvernements d'établir correctement leurs priorités.

Il est important d'étendre la couverture de la sécurité sociale par cotisation, pour garantir aux travailleurs l'accès à un revenu de remplacement, conformément à la Convention 102, et de prévoir des socles de protection conformes à la Recommandation 202 de l'OIT, afin d'assurer un socle de dignité pour tous. Donner aux travailleurs/euses de l'économie informelle la possibilité de cotiser à la sécurité sociale peut leur permettre d'avoir accès à ces protections fondamentales, tout en consolidant la base financière des systèmes de sécurité sociale et en facilitant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, conformément à la Recommandation 204 de l'OIT.

Le financement de systèmes de protection sociale adéquats et complets est à la portée de l'immense majorité des pays. Le financement de la protection sociale peut se faire par le biais d'une taxation progressive, la lutte contre l'évasion fiscale et la corruption et la réaffectation des dépenses, de même qu'en assurant que les employeurs assument leurs responsabilités vis-à-vis de leurs travailleurs/euses et cotisent équitablement<sup>18</sup>. Par exemple, à l'heure actuelle, dix pour cent du PIB mondial est détenu dans des paradis fiscaux, alors qu'à peine 0,23 pour cent du PIB mondial suffirait à fournir un socle de protection sociale à l'ensemble de la population mondiale. Dans le même temps, l'augmentation de la progressivité des impôts est une mesure importante à l'heure de s'attaquer aux disparités.

---

<sup>18</sup> Ortiz et. al (2017) Fiscal Space for Social Protection and the SDGs: Options to Expand Social Investments in 187 Countries.



Dernier point mais non le moindre, une plus grande cohérence politique est requise au niveau mondial. Au travers des ODD, la communauté internationale s'est engagée à combattre la pauvreté, à étendre la protection sociale et à promouvoir le travail décent. Pourtant, les organisations internationales et les institutions financières continuent de préconiser des réductions salariales, des compressions au niveau des systèmes de protection sociale et des coupes dans les services publics vitaux.

*Une transition juste est indispensable pour combattre le changement climatique et ses impacts (ODD 13)*

Un monde « zéro carbone, zéro pauvreté » est à notre portée. Des mesures rigoureuses en faveur du climat peuvent générer des bénéfices économiques s'élevant à 26.000 milliards USD jusqu'en 2030 (par rapport à la situation d'aujourd'hui), tout en créant plus de 65 millions d'emplois et en évitant plus de 700.000 décès prématurés dus à la pollution atmosphérique en 2030. Néanmoins, la transition vers des sociétés durables et résilientes sous-entend un effort collectif, conjugué à des responsabilités communes mais différenciées. Elle exigera aussi des transformations sectorielles et économiques d'une ampleur et d'une intensité sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

La « transition juste » est fondée sur la prémisse d'une approche inclusive qui réunit les travailleurs, les communautés, les employeurs et les gouvernements dans un dialogue social, aux fins de porter en avant les plans, les politiques et les investissements concrets nécessaires à une transformation rapide et équitable vers des modes de production et de consommation écologiquement durables et socialement responsables. Elle met l'accent sur l'emploi et le fait que personne ne soit laissé pour compte dans notre course pour réduire les émissions, protéger le climat et la biodiversité et promouvoir la justice sociale et économique. Elle renforce la protection sociale, la formation et le redéploiement des compétences, des politiques axées sur le marché du travail, le développement communautaire et le renouveau, dans le contexte d'une adaptation écologiquement motivée des moyens de protection dont les sociétés dépendent.

Construire la confiance sur la base de garanties de mesures de transition juste, voilà qui permettra aux gouvernements de revoir à la hausse l'ambition climatique nécessaire, de s'attaquer à l'impact du changement climatique sur les travailleurs et leurs communautés, et de garantir leurs droits. La lutte contre la pauvreté et pour le travail décent sont des parties intégrantes essentielles d'un monde zéro carbone, sans lesquelles la planète ne pourra être sauvée. Partant, la transition juste exige : des pensions sûres pour les travailleurs/euses âgés confrontés à un déplacement ;

- des garanties de compétences et de redéploiement/emploi pour tous les travailleurs/euses, y compris ceux qui accèdent au marché du travail, afin de faciliter la mobilité professionnelle;
- des garanties de travail décent – droits des travailleurs, salaire minimum vital et négociation collective et protection sociale universelle, y compris une protection du revenu pour tous, conformément à la Garantie universelle pour les travailleurs proposée par l'OIT;
- le droit et l'accès légalement garantis au travail et l'égalité de traitement pour les migrants et les réfugiés;
- une transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et la lutte contre la précarisation croissante du travail (conformément à la R204 de l'OIT);



- un investissement dans des emplois de qualité et des communautés durables;
- la mise en œuvre du dialogue social et des mécanismes tripartites efficaces (C144 de l'OIT).

Deux tiers des personnes interrogées veulent que leur gouvernement promeuve une transition juste vers un futur zéro carbone<sup>19</sup>. La gravité de la crise climatique exige de la part des gouvernements qu'ils jouent un rôle central et proactif envers la réduction de la pollution au carbone et la mise en œuvre d'une transition juste.

La transition juste est en train de produire des résultats. Des exemples de réorientation et de recyclage des travailleurs/euses des industries polluantes peuvent être trouvés aux quatre coins du monde. En Australie, au Canada, au Ghana, en Allemagne, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines, en Ecosse, en Afrique du Sud et en Uruguay, les syndicats sont engagés dans un dialogue avec leur gouvernement sur des initiatives climatiques de transition juste. En Espagne, le gouvernement a récemment signé un accord de transition juste avec les syndicats portant sur une sortie progressive du charbon, selon une approche qui respecte les intérêts des travailleurs/euses et de leurs communautés.

Le dialogue social engendre une appropriation locale du processus de transition, participe au consensus sociétal et à l'inclusion, facilite la mise en œuvre des politiques et consolide les mesures adoptées. C'est pourquoi les syndicats appellent les gouvernements à convoquer les partenaires sociaux en vue de l'établissement de stratégies de transition juste nationales, suivant une approche de biens publics. Ce rôle rassembleur que joue le gouvernement en réunissant autour d'une même table les partenaires sociaux est essentiel afin de maintenir le contrôle public nécessaire à la stabilité à long terme de la stratégie nationale.

Les Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous<sup>20</sup> procurent un cadre à cette fin. Ils fournissent aux gouvernements des conseils en vue de l'élaboration de politiques nationales et de stratégies sectorielles de préservation de l'environnement, d'écologisation des entreprises, d'inclusion sociale et de promotion d'emplois verts.

Cela implique que les travailleurs affectés par la transformation aient un rôle dans les discussions avec les employeurs et les gouvernements, pour planifier la reconversion et le recyclage, de même qu'une transition claire vers des emplois décents et un emploi pérenne. Et que les gouvernements jouent un rôle central dans la planification de la transition et la correction des failles du marché privé au travers du recours à des modèles d'appropriation sociale dynamiques. Cela sous-entend aussi des politiques de protection sociale qui renforcent la résilience et protègent les travailleurs des impacts négatifs du changement climatique, des restructurations économiques et des contraintes liées aux ressources, tel qu'il est souligné dans les Principes directeurs de l'OIT.

---

<sup>19</sup> CSI (2017). *Sondage d'opinion mondial 2017 de la Confédération syndicale internationale*. CSI : Belgique.

<sup>20</sup> [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---emp\\_ent/documents/publication/wcms\\_432864.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf).



*Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous  
(ODD 16)*

Les conflits armés, la militarisation des sociétés et l'affaiblissement de la démocratie portent atteinte à la liberté syndicale, mettent en danger l'intégrité physique des organisateurs et dirigeants syndicaux et finissent par influencer sur le pouvoir et la force du mouvement syndical.

L'Indice CSI des droits dans le monde<sup>21</sup>, publié chaque année, révèle que l'espace démocratique a été restreint par les gouvernements dans 54 pays l'année dernière et que le nombre de pays où les travailleurs/ euses font l'objet de violence physique et de menaces a augmenté, passant à 65 durant la même période. Dans 59 pays, des syndicalistes ont été arrêtés ou détenus. Les défenseurs des droits humains et du travail ainsi que de la paix et de l'environnement lancent des actions au risque d'être incarcérés, de disparaître, voire d'être assassinés dans un nombre croissant de pays.

#### Indice CSI 2018 des droits dans le monde<sup>22</sup>

- Attaque des libertés civiles : la main-d'œuvre a été exposée à de la violence physique dans près de la moitié des pays figurant dans l'Indice CSI 2018. Des militants syndicaux ont été assassinés dans neuf pays : Brésil, Chine, Colombie, Guatemala, Guinée, Mexique, Niger, Nigeria et Tanzanie.
- Le nombre de pays ayant arbitrairement arrêté et détenu des travailleurs est passé de 44 en 2017 à 59 en 2018 – la Chine, l'Iran, le Belarus et l'Algérie, notamment.
- 65 pour cent des pays excluent des travailleuses et des travailleurs du droit de créer un syndicat ou d'y adhérer.
- L'espace civique continue de se réduire dans le monde et dans presque tous les pays, on note un déclin du travail décent et un affaiblissement des droits démocratiques, alors que les inégalités continuent de croître - le nombre des pays qui rejettent ou limitent la liberté d'expression est passé de 50 en 2017 à 54 en 2018.
- Dans d'autres pays, en 2018, les gouvernements ont adopté des lois régressives qui ont gravement porté atteinte à l'état de droit et aux capacités des travailleurs et de leurs syndicats d'obtenir et de faire valoir leurs droits fondamentaux au travail – au Brésil, en Chine et en Indonésie notamment.

<sup>21</sup> Idem. 5.

<sup>22</sup> Idem. 5.



Pour mettre en œuvre et atteindre l’ODD 16, la promotion de l’Agenda du travail et de ses quatre piliers – création d’emplois, protection sociale, droits au travail et dialogue social – revêt une importance fondamentale, y compris dans les pays fragiles ou touchés par un conflit. Les droits des travailleurs/euses, la liberté syndicale et la négociation collective, au même titre que le dialogue social, non seulement constituent des facteurs-clés d’une croissance économique durable et de la création d’emplois, mais sont aussi des piliers de la démocratie. La construction et le renforcement des processus démocratiques, à leur tour, constituent une pierre angulaire du développement juste et équitable.

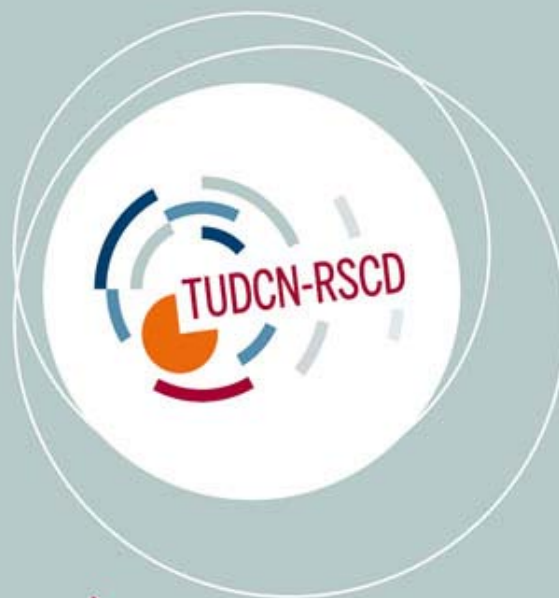
Il est aussi essentiel d’intégrer la Recommandation 205 de l’OIT au niveau national et régional et de s’attaquer aux conflits intercommunautaires armés et non armés – tout en veillant à intégrer les partenaires sociaux dans la transition vers la paix.

Œuvrer pour la paix, la démocratie et les droits, c’est garantir un niveau de vie décent pour tous. C’est favoriser la justice sociale, l’égalité et l’équité.

**The Trade Union Development Cooperation Network (TUDCN)** is an initiative of the International Trade Union Confederation (ITUC), bringing together affiliated trade union organisations, solidarity support organisations, regional ITUC organisations, the Global Union Federations (GUFs), the European Trade Union Confederation (ETUC) and the Trade Union Advisory Committee to the OECD (TUAC). TUDCN's objective is to bring the trade union perspective into the international development policy debates and improve the coordination and effectiveness of trade union development cooperation activities.



*Le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) est une initiative de la Confédération syndicale internationale (CSI) réunissant des organisations syndicales affiliées, des organisations de solidarité, les organisations régionales de la CSI, ainsi que les Fédérations syndicales internationales (les fédérations sectorielles - FSI), la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Le RSCD a pour but de traduire la perspective syndicale dans les débats sur la politique en matière de développement international et d'améliorer la coordination et l'efficacité des activités syndicales dans le domaine de la coopération au développement.*

La **Red Sindical de Cooperación al Desarrollo (RSCD)** es una iniciativa de la Confederación Sindical Internacional (CSI), que agrupa a diversas organizaciones sindicales afiliadas, organizaciones solidarias (OS), organizaciones regionales de la CSI, las Federaciones Sindicales Internacionales (FSI), la Confederación Europea de Sindicatos (CES) y la Comisión Sindical Consultiva ante la OCDE (TUAC). El objetivo de la red es aportar la perspectiva sindical a los debates políticos y mejorar la coordinación y la eficacia de las actividades sindicales relacionadas con la cooperación al desarrollo.



dce@ituc-csi.org

+32 (0) 2 224 02 25

 @TUDCN\_RSCD  /TUDCN.RSCD

[www.ituc-csi.org/development-cooperation](http://www.ituc-csi.org/development-cooperation)